

## Concours « Découvrez les marchés publics de la région de La Jacques-Cartier »



### LE CONCOURS

Le concours « Découvrez les marchés publics de la région de La Jacques-Cartier » est présenté par la MRC de La Jacques-Cartier en collaboration avec Tourisme Jacques-Cartier.

Le concours a été mis sur pied afin de faire découvrir les trois marchés publics qui se tiennent dans la région de La Jacques-Cartier tout au long de l'été.

Le concours s'étendra du 17 juillet au 11 août 2017.

### ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec, à l'exception des employés, maires et administrateurs de la MRC de La Jacques-Cartier et de Tourisme Jacques-Cartier, des organisateurs du concours, de leurs sociétés affiliées, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel ou de services utilisés dans le cadre de ce concours, ainsi que des membres de leur famille immédiate (père, mère, soeurs, frères, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toute personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

### COMMENT PARTICIPER

Les semaines du 17 juillet et du 7 août 2017, les résidents de la région de La Jacques-Cartier et des alentours recevront via le Publisac un encart publicitaire comprenant trois coupons de participation en lien avec chacun des marchés publics. Pour participer, ils doivent remplir le coupon de participation et le remettre dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée de chacun des marchés.

L'encart publicitaire incluant les coupons de participation seront aussi en évidence sur le site Internet de la MRC, ainsi que sur sa page Facebook. Ceux qui le désirent pourront alors imprimer l'encart publicitaire, remplir le coupon de participation et le déposer dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée de chacun des marchés.

Plus de marchés les participants visiteront, plus ils auront de chance de gagner.

Tous les participants doivent avoir déposé leur coupon dans la boîte prévue à cet effet avant le 11 août 2017 à la fermeture des marchés.

Toute personne utilisant un nom d'emprunt, un nom de plume ou une fausse identité pour participer au concours sera automatiquement éliminée et verra sa participation rejetée.

## **LE PRIX**

Deux forfaits au Village Vacances Valcartier seront tirés le 24 août prochain.

*Forfait pour deux (2) personnes à l'Aroma Spa du Village Vacances Valcartier*

- 1 accès pour 2 personnes à l'expérience thermale de l'Aroma Spa
- Peignoirs;
- Casier à clé;
- Bouteille d'eau;
- Valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018, en tout temps

*Forfait pour quatre (4) personnes au Bora Parc du Village Vacances Valcartier*

- 1 accès pour 4 personnes, soit 2 grands (1,32 m et plus) et 2 petits (moins de 1,32 m) au Bora Parc;
- Valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018, non valide du 18 décembre au 7 janvier 2018 et du 3 au 11 mars 2018;
- Valide pour un bloc de 5 heures;
- Réservation obligatoire, donc sujette à disponibilité.

Les participants devront réserver leur journée au préalable. Toute autre dépense associée au prix est à la charge du/des gagnants.

*Paniers cadeau*

Trois paniers cadeau réunissant des produits des producteurs et agriculteurs présents seront également tirés.

Chacun des producteurs ou agriculteurs fournira un de leur produit afin de composer le sac.

## **SÉLECTION DES PERSONNES GAGNANTES**

- A. Un panier cadeau sera tiré par marché parmi les coupons de participation reçus dans chacune des boîtes respectives.
- B. Le 11 août 2017, le responsable de chacun des marchés pigera un coupon de participation parmi ceux déposés dans sa boîte. Le nom tiré se méritera le panier cadeau.
- C. Les trois boîtes de tirage seront ensuite envoyées aux bureaux de la MRC de La Jacques-Cartier. Un tirage au sort parmi la totalité des coupons déposés sera ensuite effectué afin de déterminer les personnes gagnantes des deux forfaits au Village Vacances Valcartier.
- D. Le tirage sera fait le 24 août 2017 par le personnel de la MRC de La Jacques-Cartier à leurs bureaux, situés au 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) GOA 4N0.
- E. Les gagnants seront avisés par téléphone, au numéro indiqué par le coupon de participation.
- F. S'il est impossible de communiquer dans les deux (2) jours ouvrables suivant le tirage avec les gagnants, un courriel leur sera envoyé à l'adresse indiquée sur le coupon de participation. Une lettre sera ensuite acheminée.

S'il est impossible de communiquer dans les dix (10) jours suivant le tirage, tant par téléphone

que par courriel, les gagnants, ou encore, s'ils refusent le prix, d'autres participants seront tirés au sort.

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- A. Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être transférable ou monnayable.
- B. Pour être déclaré gagnant, le participant devra avoir dûment rempli son coupon de participation et l'avoir déposé dans une des boîtes prévues à cet effet à l'entrée de chacun des marchés publics.
- C. Le participant devra aussi signer un formulaire de libération et de déclaration pour confirmer son acceptation du prix tel qu'il est décerné, son admissibilité au concours et son respect du règlement.
- D. La MRC de La Jacques-Cartier et Tourisme Jacques-Cartier, leurs représentants et les fournisseurs du concours, de même que tout autre intervenant associé au concours, se dégagent de toute responsabilité ou de tout dommage, quels qu'ils soient, liés au concours ou à l'attribution et à la réception des prix.
- E. En prenant part au concours, les personnes gagnantes consentent à ce que la MRC de La Jacques-Cartier et Tourisme Jacques-Cartier puissent utiliser leur nom, adresse, commentaires et/ou photographies dans toutes communications réalisées par la MRC de La Jacques-Cartier ou Tourisme Jacques-Cartier, et ce, sans aucune rémunération.
- F. Mise à part une publication sur la page Facebook de la MRC annonçant les gagnants, aucune correspondance ne sera échangée avec les participants, à l'exception des gagnants.
- G. Il est possible d'obtenir une copie des règlements et des noms des gagnants sur la page Facebook de la MRC de La Jacques-Cartier, mais aussi en envoyant une enveloppe affranchie au plus tard à la date limite de participation à « Concours Découvrez les marchés publics de la région de La Jacques-Cartier » 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) GOA 4N0.
- H. La MRC de La Jacques-Cartier et Tourisme Jacques-Cartier recueillent les données personnelles des participants seulement aux fins du concours.
- I. Les décisions du jury du concours, quant à tout aspect de celui-ci, seront finales et sans appel.
- J. La MRC de La Jacques-Cartier et Tourisme Jacques-Cartier se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'effectuer des substitutions de type et de valeur équivalentes dans le cas où tout élément du prix ne pourrait être obtenu.
- K. La MRC de La Jacques-Cartier et Tourisme Jacques-Cartier et les marchands associés n'assument aucune responsabilité en cas de tout problème de correspondance ou encore en cas de toutes autres combinaisons de facteurs.
- L. La MRC de La Jacques-Cartier et Tourisme Jacques-Cartier se réservent le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre le concours si tout facteur indépendant de leur volonté mettrait en péril la sécurité ou l'administration appropriée du concours.
- M. Un litige qui surgirait quant à la conduite et à l'attribution des prix pourra être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Ce concours est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.